



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'avenir de la filière française de transformation du bois

Question écrite n° 5817

Texte de la question

Mme Caroline Janvier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation de la filière française de transformation du bois. La France, troisième plus grande surface forestière d'Europe, est le premier producteur de chêne d'Europe et le troisième au niveau mondial. Si les investissements pour la modernisation ont représenté un milliard d'euros sur trois ans, la filière est en difficulté : les scieries de chêne fonctionnent actuellement à 60 % de leur capacité. Il semble urgent d'agir pour cette filière d'excellence de l'économie française qui représente 4,2 milliards de chiffre d'affaires ainsi que 26 000 emplois directs. Si on trouvait en 2005, 900 entreprises de sciage, elles ne sont plus aujourd'hui que 550. Cette situation s'explique en partie par une explosion des exportations de grumes de chêne. En effet, elles ont été multipliées par 10 en une dizaine d'année, passant de 50 000 m³ en 2007 à 500 000 m³ en 2017. D'un autre côté, les grumes disponibles pour les scieries françaises ont été divisées par deux, de 2,45 millions de m³ en 2007 à 1,25 millions de m³ en 2017. La transformation du bois génère 10 à 20 fois plus d'emplois que l'activité exportatrice, les grumes de chêne représentent ainsi 25% du volume disponible, mais seulement 3% de la valeur ajouté du secteur. De plus, le chêne est une ressource à préserver et non à piller : les grumes de chênes exportées sont issues d'arbres plantés il y a 100 à 150 ans et l'impact écologique est significatif. La récole en 10 ans a baissé de 17 % alors que les prix ont augmenté de 65 %, ce qui alimente une forte spéculation. Enfin, selon un sondage réalisé par CSA et paru en janvier 2018, 98 % des français sont attachés à préserver la filière de transformation du bois français dans le pays, et 94 % considèrent qu'il faut soutenir la filière bois française car elle favorise le « made in France ». Elle souhaiterait savoir ce qui peut être entrepris afin de préserver et de développer la filière française de transformation du bois et au-delà de limiter à un niveau raisonnable nos exportations de grumes de chêne.

Texte de la réponse

Les professionnels de la première transformation du bois -notamment les scieries de chêne- connaissent, depuis plusieurs années, des difficultés d'approvisionnement en matière première. Au regard de cette conjoncture, la mise en place du « label UE » par l'office national des forêts participe de la volonté de pérenniser l'outil de transformation du bois et d'assurer un développement équilibré de la filière forêt-bois dans son ensemble. Afin de résoudre les difficultés d'approvisionnement soulignées par la fédération nationale du bois, le Gouvernement a décidé d'engager des actions structurantes pour permettre de maintenir le tissu industriel de transformation du bois et répondre au double objectif de création de richesse nationale et d'emplois dans les territoires ruraux. La mission d'appui à la clarification de l'organisation de la filière forêt-bois confiée à M. Jean-Yves Cauillet en début d'année 2018 resserrera les liens entre les différents acteurs de la filière. Leur rapprochement permettra d'améliorer la qualité du dialogue entre les familles professionnelles de l'amont à l'aval dans la perspective, in fine, de développer cette filière d'avenir, levier majeur de création de valeur ajoutée, de services environnementaux, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. C'est également dans cet esprit que France bois forêt (pour l'amont) et France bois industries entreprises (pour l'aval) ont été invités à travailler avec France bois régions à l'élaboration d'un plan de la filière « feuillus » d'ici la fin du mois de mai. Ce plan, dans ses modalités opérationnelles, aura pour objectif de transformer la filière « feuillus » pour créer davantage de valeur et identifier les axes de transformation nécessaires pour faire face à la concurrence et gagner en compétitivité. Il sera assorti d'engagements des acteurs économiques les uns vis-à-

vis des autres, précisera les objectifs à atteindre en termes notamment de montée de gamme des produits ou de contractualisation à horizon de 5 ans. Concomitamment à cette démarche fédératrice, les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaillent à un nouveau dispositif de financement, conçu avec Bpifrance, et qui sera mis en œuvre prochainement dans le cadre du grand plan d'investissement. Il permettra de soutenir l'investissement dans l'outil industriel de transformation du bois par l'attribution de prêts avec différé d'amortissement du capital durant la période de montée en puissance des équipements de production. Enfin, afin d'apporter une réponse aux entreprises de sciages de chêne connaissant des difficultés avérées d'approvisionnement, les services de l'État en région réunissent localement l'ensemble des parties prenantes pour partager un diagnostic et identifier les solutions à mettre en œuvre à partir, notamment, d'engagements pris réciprocement entre les acteurs économiques.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5817

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1547

Réponse publiée au JO le : [15 mai 2018](#), page 4042